

Image not found or type unknown



Dette pairie départementale

Par **pseudoprovisoire**, le **09/02/2019** à **13:51**

bonjour,après avoir négocié un échéancier auprès de la paierie départementale,celui ci est venu à terme au bout de 2ans ,mais reconduit chaque année.Le montant dû est mentionné nul à la fin de mes échéances.Cependant je reste encore débitrice.Dois je renégocier un nouvel échéancier (pourquoi est il d'un an chaque fois?)Merci de votre réponse.Bonne journée